

Réunion du conseil municipal en date du 02/07/2020

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le deux juillet deux mille vingt à vingt heures sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, maire, salle Espace Eugène Viandier.

Étaient présents : MME, MM, RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Jean, NIQUET Béatrice, DEMOLLIENS Thierry, PEDOT Maryvonne, CARDON Marie-Christine, BUTIN Hervé, BURNICHON Philippe, DIEU Annick, PRONNIER Bruno, PASQUIER Odile, DOUAY Laurent, BAQUET Laurence, DEREGNAUCOURT Christiane, LHERITIER Yasmine, BERTHE Dominique, BERTRAND Rudy, LOMBARD Daniel, DUCHENE Annie, PLUQUET Antoine.

Étaient absents : Monsieur HENNEBERT Gaylord, qui a donné « Pouvoir » à Monsieur Jean BERTRAND

Ordre du jour :

- Point 1 - Désignation du secrétaire de séance
- Point 2 - Approbation du Procès verbal du 18/06/2020
- Point 3 - Prime exceptionnelle Police Municipale
- Point 4 - Contrat d'engagement éducatif (animateurs)
- Point 5 - Encaissement chèque sinistre
- Point 6 - Remboursement caution location salle André Chauvin
- Point 7 - Modification numérotation place Raymond Gourdain
- Point 8 - Jurés d'assises
- Point 9 - Modification membres élus du CCAS
- Point 10 - Commission d'appels d'offres
- Point 11 - Commission Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Point 12 - Correspondant Défense
- Point 13 - Création commissions consultatives
- Point 14 - Règlement Intérieur Conseil Municipal

Secrétaire générale de mairie : Madame Françoise HERDUIN

Séance ouverte à 20h par Madame Rambour, maire de Saleux.

Madame RAMBOUR, en préambule, énonce quelques règles à observer au cours du conseil municipal :

- Le public présent doit observer le silence et n'exprimer aucune manifestation
- Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux
- L'espace réservé au élus ne doit pas donner lieu à déplacement d'un tiers

Madame RAMBOUR vérifie que le quorum est atteint et informe que Monsieur HENNEBERT Gaylord a donné « Pouvoir » à Monsieur Jean BERTRAND.

Elle rappelle que les votes peuvent se dérouler à bulletin secret si au moins un tiers des élus le demande.

I – Désignation du secrétaire de séance

Madame RAMBOUR propose la candidature de Monsieur Philippe BURNICHON qui est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II - Approbation du Procès verbal du 18/06/2020

Madame RAMBOUR demande si il y a lieu de relire l'ensemble du procès verbal. Aucun élu ne le souhaite.

Madame DUCHENE indique qu'elle avait abordé lors de la dernière séance du conseil municipal, l'avenir de la maison située à côté de la police municipale.

Madame RAMBOUR répond qu'étant au tout début de sa mandature, elle prendra le temps d'envisager toutes options possibles.

Monsieur PLUQUET demande à ce que soit tout de même ajouté ce sujet au procès verbal.

Madame DUCHENE revient sur les aides européennes.

Ce sujet ayant été débattu lors du dernier conseil municipal, Madame RAMBOUR ne donne pas suite et procède au vote de l'approbation du Procès verbal du conseil municipal en date du 18 juin 2020.

Celui ci est approuvé à la majorité des voix. (3 abstentions : MM. DUCHENE, LOMBARD, PLUQUET)

III - Prime exceptionnelle Police Municipale

En raison de l'urgence sanitaire déclarée en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, Madame le maire propose que les deux policiers municipaux se voient attribuer une prime exceptionnelle d'un montant de trois cent trente euro.

Madame DUCHENE souhaite connaître leurs missions.

Madame RAMBOUR informe que le surcroît d'activité est noté dans le document remis :

- Contrôle des autorisations de sortie
- Contrôle des magasins
- Présence directe avec la population
- Risque pour la santé des agents

Madame DUCHENE informe que les agents municipaux ont mauvaise réputation auprès de certains habitants de Saleux.

Madame RAMBOUR indique que c'est hors sujet.

Madame RAMBOUR procède au vote. Cette prime est approuvée à la majorité (3 contres : MM. DUCHENE, LOMBARD, PLUQUET).

IV - Contrat d'engagement éducatif (animateurs)

Madame le Maire propose de recruter des animateurs durant les périodes de vacances scolaires :

- Février, il y a eu 5 animateurs
- Juillet : 9 animateurs
- Août : 6 animateurs
- Toussaint : 5 animateurs

Les rémunérations proposées sont les suivantes :

- 42 € par jour pour un animateur titulaire du BAFA
- 39 € par jour pour un animateur BAFA en cours
- 35 € par jour pour un animateur sans qualification (18 ans minimum)
- 42 € par nuit passée en camps en juillet et août.

La journée de préparation pour les centres d'été donnera droit à rémunération.

M. PLUQUET demande combien d'enfants sont concernés, quel programme pédagogique, quel coût ?

Madame le Maire indique que pour février il y a eu 75 enfants, 84 enfants sont inscrits en juillet et 45 enfants en août. Les inscriptions ne sont pas closes.

Le programme est fixé entre la Directrice du centre et Madame le maire, en tenant compte des impératifs sanitaires liés au COVID19. Ce n'est pas le lieu pour détailler toutes les activités.

Madame DUCHENE trouve qu'on cache tout aux conseillers.

Monsieur PLUQUET prend note que Madame le Maire est le décideur mais indique qu'il aurait pu partager les informations avec les parents concernés.

Madame RAMBOUR informe que cela peut faire l'objet d'échanges lors des commissions municipales qui vont être créées.

M. PLUQUET intervient en tant que parent d'une enfant scolarisée en CM2. Il a reçu 8 jours à l'avance un courrier concernant un problème de cantine et de pique nique. Comme il n'y a pas cette année de fête scolaire, c'était pour les enfants l'occasion de se dire adieu avant les vacances. Ce point aurait pu être discuté avec les élus. Il estime que la perte financière pour la cantine devait se situer aux alentours de 120 €.

Madame RAMBOUR prend note.

Monsieur CHAMPION indique que lui même l'a su 3 jours avant mais que l'équipe pédagogique lui avait dit que l'ensemble des parents était prévenu. et que ce pique nique était impossible compte tenu des problèmes sanitaires liés au COVID19. D'autre part, les manifestations qui demandent dispense de cantine doivent être indiquées un mois à l'avance.

L'important pour les enfants c'est de se retrouver ensemble.

Madame RAMBOUR procède au vote. Le contrat d'engagement éducatif est approuvé à la majorité (3 abstentions : MM. DUCHENE, LOMBARD, PLUQUET).

V - Encaissement chèque sinistre

Madame RAMBOUR informe que GROUPAMA Assurances a procédé au remboursement d'un sinistre sur candélabre, rue Lucien Barbier, sous forme de deux chèques d'un montant respectif de 100€ et 1115,48€ et procède au vote pour encaissement sur l'article 758, recettes de fonctionnement du budget 2020.

Cet acte est approuvé à l'unanimité.

VI - Remboursement caution location salle André Chauvin

Madame le Maire informe les élus que Madame DERAMBURE, domiciliée à Amiens, demande le remboursement d'une caution de 100€ car elle annule le location de la salle des fêtes André Chauvin en raison de la situation pandémique

Madame RAMBOUR procède au vote. Le remboursement est approuvé à l'unanimité.

VII - Modification numérotation place Raymond Gourdain

Madame RAMBOUR explique qu'il existe deux numéros 132 bis, place Raymond Gourdain. Il est proposé une numérotation 132, 132bis et 132 ter.

Madame RAMBOUR procède au vote. La nouvelle numérotation est approuvé à l'unanimité.

VIII - Jurés d'assises

En référence au courrier préfectoral adressé à Madame RAMBOUR, maire de Saleux, il est procédé au tirage au sort d'un liste annuelle de Jury de la cour d'assise.

Pour établir la liste préparatoire, il est utilisé la liste électorale de la commune.

Pour chaque personne tirée au sort, une page de la liste est tirée au sort puis ensuite une ligne de cette page est tirée au sort.

Les personnes retenues doivent avoir atteint l'âge de 23 ans.

Tirages au sort :

Page 125, ligne 6 : Monsieur LEGRIS Nicolas, , Jacques, né le 26 mai 1993, domicilié 114 rue Jean Catelas à Saleux

Page 85, ligne 8 : Madame FLUTTE Mariez, Angèle, épouse JACQUET, née le 15 juin 1948, domiciliée 42 rue Jean Catelas, Logement 8, résidence Marius Damet à Saleux.

Page 102, ligne 1 : Monsieur HENAUNT Ronald, Albert, née le 07 février 1951, domicilié 10 rue des Acacias à Saleux.

Page 133, ligne 7 : Madame LINE Nadia, Georgette, Angèle, épouse MARCHANDISE, née le 05 avril 1961, domiciliée 3bis route de Taisnil à Saleux.

Page 113, ligne 1 : Monsieur KESRAOUI Yasid, né le 07 octobre 1959, domicilié 14 rue Roger Salengro à Saleux.

Page 1, ligne 5 : Madame AJDOUR Nina, épouse SALIM, née le 61 juin 1983, domiciliée 22 rue Jean Moulin à Saleux.

Madame RAMBOUR procède au vote de ce tirage au sort. La liste est approuvée à l'unanimité.

IX - Modification membres élus du CCAS

Madame RAMBOUR informe les élus qu'au sein du CCAS, Monsieur BUTIN Hervé est remplacé par Madame PETIT-GAS Annie.

Le CCAS est donc composé de : Monsieur BURNICHON Philippe, Mme PETIT-GAS Annie, Mme PEDOT Maryvonne, Madame DUCHENE Annie.

Madame RAMBOUR procède au vote. La modification du CCAS est adoptée à l'unanimité.

Madame DUCHENE souhaite connaître le calendrier de ces réunions.

Madame le maire indique que la première réunion aura lieu le 8 juillet 2020, le planning des réunions viendra ensuite.

X - Commission d'appels d'offres

Madame RAMBOUR indique les membres désignés pour la majorité.

Titulaires : Monsieur BUTIN Hervé et Monsieur BERTRAND Jean. Monsieur PLUQUET propose sa candidature.

Suppléants : Monsieur PRONIER Bruno, Monsieur DEMOLLIENS Thierry. Madame DUCHENE propose sa candidature.

Madame RAMBOUR indique qu'un titulaire peut être remplacé par son suppléant.

Madame RAMBOUR procède au vote. La commission est adoptée à l'unanimité.

XI - Commission Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Madame le maire indique les membres désignés par la majorité :

Madame RAMBOUR Isabelle , Monsieur CHAMPION Jean-Paul, Madame PETIT-GAS Annie, Monsieur BERTRAND Jean, Madame NIQUET Béatrice, Monsieur DEMOLLIENS Thierry. Monsieur PLUQUET propose sa candidature.

Madame RAMBOUR procède au vote. La commission est adoptée à l'unanimité.

XII - Correspondant Défense

Madame le maire indique qu'elle se présente au poste de correspondant défense.

Madame RAMBOUR procède au vote. Sa candidature est adoptée à l'unanimité.

XIII - Création commissions consultatives

Monsieur PLUQUET demande à quelles dates se réunissent les commissions ?

Madame RAMBOUR indique que celles ci se réunissent quelques jours avant la réunion du conseil municipal si un point de l'ordre du jour concerne l'une ou l'autre des commissions.

Monsieur CHAMPION indique que les commissions ne se réunissent pas le même jour.

Monsieur PLUQUET dit que cette disposition permet ainsi à Madame RAMBOUR de participer à toutes les commissions.

Monsieur CHAMPION indique que Madame RAMBOUR peut ne pas participer à l'une ou l'autre des commissions puisqu'il y a un adjoint au maire pour chaque commission.

- Commission « Enfance, vie scolaire et périscolaire, sports, culture et vie associative »

Madame le maire indique les membres désignés pour la majorité : Madame RAMBOUR Isabelle, Monsieur CHAMPION Jean-Paul, Monsieur DOUAY Laurent, Mme DEREGNAUCOURT Christiane, Madame CARDON Marie-Christine, Madame BAQUET Laurence .
Madame DUCHENE propose sa candidature.

Madame RAMBOUR procède au vote. La commission est adoptée à l'unanimité.

- Commission « Finances, travaux, voiries, urbanisme et bâtiments »

Madame le maire indique les membres désignés pour la majorité : Madame RAMBOUR Isabelle, Monsieur BERTRAND Jean, Monsieur BUTIN Hervé, Monsieur BURNICHON Philippe, Madame PEDOT Maryvonne.
Monsieur PLUQUET propose sa candidature.

Madame RAMBOUR procède au vote. La commission est adoptée à l'unanimité.

- Commission « Social, environnement, fêtes et cérémonies, personnel »

Madame le maire indique les membres désignés pour la majorité : Madame RAMBOUR Isabelle, Madame PETIT-GAS Annie, Madame NIQUET Béatrice, Madame DIEU Annick, Monsieur BERTRAND Rudy, Monsieur PRONNIER Bruno.
Madame DUCHENE propose sa candidature.

Madame RAMBOUR procède au vote. La commission est adoptée à l'unanimité.

- Commission « Jardins Communaux, l'accessibilité, sécurité »

Madame le maire indique les membres désignés pour la majorité : Madame RAMBOUR Isabelle, Monsieur DEMOLLIENS Thierry, Monsieur BUTIN Hervé, Madame CARDON Marie-Christine, Madame LHERITIER Yasmine, Monsieur BURNICHON Philippe.
Monsieur LOMBARD Daniel propose sa candidature.

Madame RAMBOUR procède au vote. La commission est adoptée à l'unanimité.

XIV - Règlement Intérieur Conseil Municipal

Madame DUCHENE aborde l'article concernant les questions orales : pourquoi une limitation du temps de parole ? Cette disposition n'existe pas sur le règlement type du site de l'A.M.F.

Madame RAMBOUR informe que cette disposition existe : le maire peut limiter le droit de parole.

Monsieur PLUQUET demande si cette disposition concerne aussi les questions diverses.

Madame RAMBOUR indique que non : elles doivent être adressées par écrit au maire.

Madame DUCHENE déclare que le conseil municipal a tout de même le droit de poser des questions pour obtenir des précisions.

Madame RAMBOUR indique que ces précisions sont à demander lors des commissions compétentes.

Monsieur CHAMPION informe que Madame le maire peut décider que telle ou telle question fasse l'objet d'une réponse différée notamment à l'occasion d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Madame RAMBOUR procède au vote. Le règlement intérieur du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES.

1) Madame DUCHENE revient sur les aides européennes. Il est possible, avant la première pierre de l'école maternelle, de constituer quatre dossiers pouvant donner lieu entre 40 et 60 % de subvention, d'une part auprès de la FSE et de la FNAUT et via la préfecture établir deux autres demandes auprès de la DETR et la DSIL (concernant les bâtiments scolaires).
Il faut donc scinder en deux le dossier de l'école maternelle : expertise technique et construction.

Monsieur CHAMPION indique qu'on ne peut pas cumuler les aides et que la DETR a déjà été sollicitée (Voir Budget du précédent conseil municipal)

Monsieur PLUQUET admet qu'à la création du projet, Madame RAMBOUR n'était pas encore maire de Saleux mais que d'autres membres du conseil municipal étaient déjà en poste et pourraient expliquer le déroulement du projet.

Madame le maire interrompt ce débat car une question écrite lui a été adressée à ce sujet.

Madame Christiane DEREGNAUCOURT indique que notre commune est trop petite pour être éligible mais que des subventions européennes peuvent être sollicitées concernant des projets pédagogiques et numériques.

2) Madame DUCHENE demande à ce que les horaires d'ouverture de la benne à déchets verts soient revus.

Monsieur CHAMPION indique que cette benne est accessible tous les jours et notamment le samedi de 9 heures à 17 heures.

Madame DUCHENE voudrait que ce soit ouvert le dimanche.

Madame BAQUET rappelle qu'on ne doit pas tondre le dimanche.

Monsieur CHAMPION dit que la benne à déchet vert est placée dans l'enceinte des bâtiments techniques pour éviter la dépose de déchets qui ne sont pas des déchets verts.

Madame DUCHENE dit à Monsieur CHAMPION qu'il touche des indemnités en tant qu'adjoint au maire.

Monsieur CHAMPION indique qu'il trouve cette réplique mesquine et qu'il ne s'agit même pas de la moitié d'un SMIC.

Madame RAMBOUR, maire de Saleux indique la fin de la réunion du conseil municipal à 21h50.